

1.2.1-4 CAHIER DES CHARGES DES GRANDS PRIX

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix et aux Grands Prix Elite.
Les Grands Prix Elite sont désignés pour une année par la ffgolf qui leur attribue une catégorie prédéterminée.

1. LIGUE

La Ligue est responsable de l'attribution d'un Grand Prix sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Grands Prix.
Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur.
Ces Règles ne s'appliquent pas aux joueurs professionnels.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Grands Prix. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.
La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée. Le club hôte en tant que ERP-PA recevant une compétition fédérale se doit de disposer d'un Défibrillateur Automatisé Externe en état de marche et d'une trousse de premier secours. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leur collaborateur aux gestes qui sauvent. En cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi, un local spécifique sera dédié et une voiturette mise à disposition.

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant entraîner la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Préparation du parcours :

Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de parcours du Club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le Club doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.

Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- Pour le 1^{er} trimestre 2023 : aucun changement par rapport aux réglementations 2022.
- A partir du 2^e trimestre 2023 : être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2021 ou 2022 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

La licence, le certificat médical ou le questionnaire de santé et le droit de jeu fédéral doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur le site de la ffgolf.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

4. ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve pour les Grands Prix :

- Catégories de 0 à 5 en année N-1 : un arbitre fédéral et un arbitre de Ligue au minimum
- Catégories de 6 à 10 en année N-1 et nouveaux Grands Prix : un arbitre de Ligue au minimum

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du Club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres)

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1^{er} départ.

Voitures : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voitures pour que chaque arbitre en ait une. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve ou à l'organisation. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs paragolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. Si le joueur a un cadet, celui-ci n'est pas autorisé à prendre place à bord de la voiturette et il devra transporter les clubs du joueur.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1^{er} départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1^{er} tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite National Amateur.

Un Grand Prix doit obligatoirement se jouer sur un seul parcours.

L'épreuve peut être réservée aux Dames ou aux Messieurs, mais si ce n'est pas le cas la répartition Dames/Messieurs doit respecter les quotas établis ci-après.

Même si le champ des joueurs le permet, le Club ne doit pas organiser en même temps une autre épreuve sur le même parcours.

Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation délivrée par la CSSN.

Epreuve qualificative :

Avec l'accord de sa Ligue, le Club pourra organiser préalablement au Grand Prix, une épreuve qualificative ouverte, permettant d'attribuer un nombre supplémentaire de wild cards dans la limite de 5% du champ des joueurs autorisé pour la période (en respectant le nombre maximal de joueurs autorisés).

Exemple : Pour un Grand Prix de 2 tours en octobre, 96 joueurs maximum sont autorisés à jouer l'épreuve dont 15 wild cards (10 wild cards prévues dans le règlement + 5 wild cards attribuées aux meilleurs joueurs de l'épreuve qualificative).

Cette épreuve qualificative devra se dérouler moins d'un mois avant le début de l'épreuve, en dehors de la journée d'entraînement du Grand Prix.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.

Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs/Pros. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit respecter lors des inscriptions les quotas établis ci-dessous fixant un nombre minimum pour les Dames et un nombre maximum pour les Pros lorsque les séries existent. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.

La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé incluant les Dames, Pros <u>et</u> wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Pros : nombre maximum autorisé	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	18	9	9
octobre, novembre	96	21	9	10
mars	108	24	12	11
avril et septembre	120	27	12	12
mai à août	144	33	15	14

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (document des arbitres).

Les Clubs organisateurs d'un Grand Prix comportant plus de deux tours et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé incluant les Dames, Pros et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Pros : nombre maximum autorisé	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	21	9	10
octobre, novembre	108	24	12	11
mars	120	27	12	12
avril et septembre	132	30	12	13
mai à août	156	36	15	15

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département et de la date, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et également sur le site arbitrage.ffgolf.org (document des arbitres).

Une ligue peut fixer une limitation inférieure à ces valeurs pour tenir compte des spécificités du parcours et de la période de l'année.

Sauf pour les Grands Prix Elite, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Dans les Grands Prix Elite, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses classés dans les 2500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2500 premières du WWAGR pour les Dames, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses classés dans les 2500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Dans tous les cas, le club doit réserver 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index (exemple : mai à août : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Limite d'index :

Le club doit fixer une limite d'index qui ne peut être supérieure à 11,4 pour les messieurs et 14,4 pour les dames à la date de clôture des inscriptions.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les Pros).

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé.

Tirage des départs et cadence de jeu :

La publication des horaires de départs intervient au plus tôt à midi la veille du 1^{er} tour.

- Pour les épreuves de 2 tours :

- **1^{er} jour** : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
- **2^{ème} jour** : En fonction des résultats du 1^{er} tour, ordre décroissant.
Lors du 2^{ème} tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Les départs de 2 tees différents sont autorisés, le tirage du 2^{ème} tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS). Pour le 1^{er} tour, voir schéma 2 tees différents.

- Pour les épreuves de plus de 2 tours :

Départs d'un seul tee :

- **1^{er} jour** : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 et pour finir le bloc 3 puis 4.
- **2^{ème} jour** : Bloc 3, Bloc 4, Bloc 2 et Bloc 1.
- **3^{ème} jour et +** : en fonction des résultats, ordre décroissant.

Départs de 2 tees différents :

- **1^{er} jour** : Prendre la liste d'entrée, la couper en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs retenus à bloc 4 derniers joueurs retenus). Faire jouer le bloc 2, puis le bloc 1 du trou 10 et le bloc 3 puis 4 du trou 1.
- **2^{ème} jour** : Faire jouer le bloc 1, puis le bloc 2 du trou 1 et le bloc 4 puis 3 du trou 10.
- **Après le 2^{ème} jour** : le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats.

En cas de cut après 3 tours, les départs du 3^{ème} tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Départs sur un seul tee

PREPARATION
Diviser en 4 blocs identiques le champ des joueurs en débutant par les premiers joueurs retenus.

Bloc 1
Bloc 2
Bloc 3
Bloc 4

2 jours	
Jour 1	Jour 2
Bloc 2	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	
Bloc 3	
Bloc 4	

3 jours et plus		
Jour 1	Jour 2	jour 3 et +
Bloc 2	Bloc 3	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

Départs sur deux tees

2 jours		
Jour 1		Jour 2
Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

3 jours et plus		
Jour 2		jour 3 et +
Tee 1	Tee 10	départs suivants l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 2	Bloc 3	

Les départs pour les dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

Cut : Pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut le Club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Au cas où des joueurs professionnels jouent le Grand Prix, ils ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du cut.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 euros
- pour 3 jours de compétition : 110 euros
- pour 4 jours de compétition : 130 euros
- pour les licenciés ffgolf de 19 à 24 ans (nés entre 1999 et 2004) : 65 euros
- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2005 ou après) : 50 euros

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Un joueur ou une joueuse, qui possède une licence française, mais qui s'inscrit en tant que non licencié ffgolf à un Grand Prix ne pourra pas bénéficier des réductions tarifaires ci-dessus.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

A partir du 1^{er} janvier 2022, les Règles du Statut Amateur ne comportent plus aucune restriction sur la prise en charge des frais des joueurs et sur la manière dont un amateur peut avoir des bénéfices grâce à son nom ou à son image.

12. PRIX

Un amateur est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850€. (Règle 3 du Statut Amateur 2022). Un prix monétaire ne peut être accepté que si le Grand Prix ne comporte aucun classement en net.

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix, doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix suivants des refus à notifier.

14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATEGORIE

Sauf pour les Grands Prix Elite, le calcul de la catégorie d'un Grand Prix se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Amateur (lire § 6.5 du Vademecum). Ainsi un tournoi annoncé en catégorie 9 peut passer en 7 et inversement, un Grand Prix annoncé en catégorie 6 peut passer en 8. La catégorie qui apparaît sur le calendrier des Grands Prix n'est donnée qu'à titre indicatif et correspond à celle de l'année précédente.

Pour les Grands Prix Elite, définis ci-après, la catégorie est déterminée par la Direction Technique Nationale. Si un Grand Prix Elite obtient une meilleure catégorie via le calcul du Mérite National Amateur, alors c'est cette dernière qui sera prise en compte.

Grands Prix Elite Messieurs	POWER WAGR 2022	CAT MA 2023
Grand Prix Messieurs de la ligue PACA	79.0894	2
Grand Prix de Saint Germain	72.2216	2
Biarritz Cup	70.6931	2
Grand Prix des Aisses	67.4641	2
Coupe Frayssineau Mouchy	60.2898	2

Grands Prix Elite Dames	POWER WAGR 2022	CAT MA 2023
Biarritz Cup	152.7438	0
Grand Prix de Chiberta	124.5060	1
Classic de Joyenval	117.4450	1
Grand Prix de Saint Germain	114.0334	1
Grand Prix des Landes	108.0267	1

La CSSN et la Direction Technique Nationale se réservent la possibilité de modifier la catégorie déterminée de ces Grands Prix Elite si elle entraîne une anomalie notoire (Power et détails de participation plus faible).

Cette liste sera mise à jour chaque année par la Direction Sportive en fonction du Power obtenu au WAGR dans l'année.

Il est de la responsabilité des Clubs de prévenir par mail (merite@ffgolf.org) la direction sportive si des joueurs ou joueuses étrangers, non licenciés en France figurent dans le champ des joueurs du Grand Prix (nom, prénom, place au WAGR). Cette démarche devra être effectuée avant le 1^{er} tour du Grand Prix. Au-delà de cette date, les points des joueurs étrangers ne seront pas comptabilisés dans le calcul de la catégorie.